- BILLS PRÉSENTÉS-Suite.
 - No. 89,à l'effet de constituer en corporation la compagnie du Chemin de fer Grand Oriental (M. Massue), 1re lect., 307; 2e, 332; 3e, 1063.
 - No. 90, à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance mutuelle maritime dite Océan (M. Daly), 1re lect., 307; 2e, 332; 3e, 709.
 - No. 91, portant modification de l'acte constitutif de la compagnie de traverse du Saint-Laurent et du chemin de fer du Pacifique (M. Massue), 1re lect., 307; 2e, 332.
 - No. 92, à l'effet de constituer en corporation les Sœurs de Charité des territoires du Nord-Ouest (M. Tassé), 1re lect., 307; 2e, 332.
 - No. 93, à l'effet de constituer en corporation la compagnie de la Grande Gare Centrale (M. Cameron, Victoria), 1re lect., 307; 2e, 332.
 - No. 94, à l'effet de constituer en corporation la compagnie dite: "The Great American and European Short Line Railway Company, (M. Cameron, Victoria,) lère lect., 307; 2e, 332; 3e, 1178.
 - No. 95, portant modification de l'acte constitutif de la compagnie canadienne de Téléphone Bell, (M. Cameron, Victoria), 1ère lect., 307; 2e, 332; 3e, 1147.
 - No. 96, à l'effet de refondre et amender les actes concernant la compagnie de Télégrapne de Montréal, (M. Cameron, Victoria), 1ère lect., 307; 2c, 332; en comité, 3e lect., 985.
 - No. 98, à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Calais à Saint-Etienne, (M. Weldon), 1ère lect., 307; 2e, 332; 3e, 1147.
 - No. 98, à l'effet de constituer en corporation "l'Association de prévoyance du Canada," (M. Currier), 1ère lec., 307; 2e, 332; 3e, 1178.
 - No. 99, à l'effet d'amender "l'Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs du Crédit-Foncier franco-canadien" (M. Girouard, Jacques-Cartier,) 1ère lect., 331; renvoi à six mois, 465.
 - No. 100, à l'effet de constituer en corporation la compagnie manufacturière McClary (M. Carling), 1ère lect., 331; 2e, 575; 3e, 1238.
 - No. 101, pour modifier de nouveau et refondre tels que modifiés les actes concernant les terres publiques du Canada (sir John A. Macdonald), 1ère lect., 348; 2e, 851; en comité, 853.
 - No. 102, Gendarmerie à cheval (sir John A. Macdonald), 1ère lect., 348; 2e, 846; rapporté, 851; en com., 1203.
 - No. 103, à l'effet de constituer en corporation la compagnie des Terres de la Qu'Appelle (M. Boultbee), 1re lect., 390; 2e, 522; 3e, 1176.
 - No. 104, à l'effet de conférer au commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour faire droit à John Dickenson Brunton (M. Ryan, Montréal), 1ère lect., 391; renvoyé à six mois, 517.
 - No. 105, à l'effet d'amender la charte de la compagnie dite: "The Fellows' Medical Manufacturing Company" (M. Gault), 1ère lect., 391; 2e, 518; 3e, 984.

- BILLS PRÉSENTÉS -- Suite.
 - No. 106, à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des Brevets d'invention, 1872 (M. Cameron, Victoria), 1ère lect., 391; 2e 1574.
 - No. 107, intitulé: "Acte concernant la police des ports et rivières du Canada" (M. McLelan), 1ère lect., 398; 2e et 3e, 1524.
 - No. 108, intitulé: "Acte relatif aux délinquants réfugiés en Canada et autres possessions de Sa Majesté" (sir John A. Macdonald), lère lect., 399; 2e, 1344; 3e, 1345.
 - No. 109, intitulé: "Acte pour amender et pour proroger de nouveau pour un certain temps l'Acte concernant l'administration de la justice criminelle dans le territoire en contestation entre les gouvernements de l'Ontario et de la Puissance du Canada (Sir John A. Macdonald), 1ère lect., 399; 20 et 3e, 1345.
 - No. 110, intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les matelots, 1873 (M. McLelan), lère lect., 399; 2e, 1613; 3e, 1641.
 - No 111, intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte 43, Vic., chap. 30, intitulé: "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu (Sir John A. Macdonald); 1ère lect., 399; 2e et 3e, 1345.
 - No 112, intitulé: "Acte concernant les juges des Cours de Comté" (Sir John A. Macdonald); 1òre lect., 399; 2e, 1345; 3e, 1365.
 - No. 113, intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte qui incorpore l'association d'assurance canadienne des personnes qui font usage de la vapeur et de changer le nom de la dite compagnie en celui de Cie Canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur "(M. Beaty), 1ère lect., 399; 2e, 522.
 - No. 114, concernant le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental (M. Abbott), 1ère lect., 399; 2e, 522; 3e, 1147.
 - No. 115, à l'effet d'amender la loi de la preuve dans les causes criminelles (M. Robertson, Hamilton); lère lect., 399.
 - No. 116, "Acte à l'effet d'empêcher le fusionnement des chemins placés sous le contrôle direct ou indirect du Parlement du Canada, etc." (M. McCuaig), lère lect., 441.
 - No. 117, pour amender et refondre les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, l'examen des ingénieurs mécanicieus qui y sont employés, et les certificats qui leur sont délivrés (M. McLelan), lère lect., 583; 2e, 1293; 3e lect., 1391.
 - No. 118, pour régler le flottage du bois de corde dans la partie navigable de la rivière Saint-François (M. Vanasse), 1ère lect., 454.
 - No. 119, à l'effet d'amender de nouveau l'"Acte concernant le pilotage, 1873" (M. McLelan), lère lect., 700; 2e, 1346; en comité, 1349; rapporté, 1420; 3e lect., 1574.